

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

REMARQUE : SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES CONVENUES ENTRE PRODWAYS ET LE CLIENT DANS LES CONDITIONS PARTICULIÈRES

1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toute forme de services (ci-après dénommés les « Services ») et aux produits, logiciels, biens et matériaux (ci-après dénommés collectivement les « Produits ») fabriqués et/ou fournis y compris sous forme de financement en location à un client (ci-après dénommé le « Client ») par PRODWAYS, société régie en vertu du droit français et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 499 568 814.

Aux fins des présentes Conditions Générales de Vente, et sans que cette liste ne soit exhaustive, on entend par « Matériaux » tous les biens consommables, tels que les résines, les matériaux premiums composites et hybrides, les matériaux liquides, les colles, les matériaux hors-série, les poudres et les pâtes impliquées dans le processus d'impression et dûment approuvés par PRODWAYS.

Tout devis ou offre (ci-après l'« Offre ») fait par PRODWAYS au Client concernant ses Produits et/ou Services et/ou Matériaux, sera régi par les présentes Conditions Générales de Vente. Les Conditions Générales de Vente de PRODWAYS sont communiquées aux Clients afin de leur permettre de passer des commandes. Aucune condition spécifique établie par le Client, à moins qu'elle ne soit formellement acceptée par écrit par PRODWAYS, ne prévaudra sur les présentes Conditions Générales de Vente.

L'acceptation écrite de l'Offre de la part du Client et/ou le passage d'une commande par écrit par le Client (ci-après dénommée la « Commande ») sera réputé être l'accord irrévocable et inconditionnel du Client aux présentes Conditions Générales de Vente, à l'exclusion de tous les autres documents. Toutes modifications ou clauses contraaires établies par le Client n'entreront pas en vigueur à l'encontre de PRODWAYS en l'absence de son acceptation expresse écrite, indépendamment du moment où cette clause est sortie à l'attention de cette dernière.

Le Contrat (ci-après dénommé le « Contrat ») se compose de :

- Un accord signé par les deux parties et/ou la Commande et son Acceptation de la Commande convenue par les parties, incluant, selon le cas, toutes conditions de vente spécifiques complémentaires et/ou particulières (les « Conditions Particulières ») ;
- Toutes spécifications relatives aux Produits et/ou aux Services fournis et/ou Matériaux et/ou fabriqués par PRODWAYS ; et
- Les présentes Conditions Générales de Vente qui font partie intégrante du Contrat.

Le Client devra s'assurer que les conditions de sa Commande et toutes Conditions Particulières applicables sont complètes et exactes.

Le Contrat constitue l'intégralité de l'accord conclu entre PRODWAYS et le Client concernant son objet et remplace tous les accords et ententes antérieurs entre eux (qu'ils soient oraux, écrits ou sous toute autre forme).

Les Conditions Générales de Vente sont disponibles sur www.prodways.com. PRODWAYS se réserve le droit d'apporter des modifications aux Conditions Générales de Vente à tout instant. PRODWAYS notifiera au Client lesdites modifications en lui envoyant les Conditions Générales de Vente modifiées, en les publiant sur son site web ou de toute autre façon. Les Conditions Générales de Vente modifiées s'appliqueront à toutes les transactions conclues entre le Client et PRODWAYS à compter de la date de notification par PRODWAYS au Client. Toute communication électronique entre PRODWAYS et le Client a valeur d'original et est considérée comme une communication « écrite ». Le système électronique employé par PRODWAYS constitue la seule preuve du contenu et du moment d'envoi et de réception de ces communications électroniques.

2 CONDITIONS DE VENTE

2.1 Acceptation des Commandes. Les Commandes seront réputées finales lorsqu'elles auront été acceptées de façon définitive par PRODWAYS (ci-après dénommée l'« Acceptation de la Commande »). PRODWAYS se réserve le droit de modifier la vente ou la livraison dans les sept (7) jours à compter de la Réception de la Commande. En l'absence de modifications d'ici la fin de cette période, la Réception Définitive de la Commande sera considérée avoir été acceptée par PRODWAYS.

2.2 Annulation des Commandes.

- Les Commandes auront force obligatoire pour le Client et entraîneront le paiement du montant total de la Commande par ce dernier en cas de notification d'annulation adressée à PRODWAYS plus de 30 jours après l'Acceptation de la Commande par PRODWAYS ;
- En cas de notification d'annulation adressée à PRODWAYS par le Client moins de 30 jours après l'Acceptation de la Commande par PRODWAYS, PRODWAYS retiendra le montant de l'acompte déjà versé par le Client.
- Les Commandes de Matériaux ou de Matériaux hors série en fabrication spéciale ne peuvent pas être annulées par le Client une fois reçues par PRODWAYS et entraîneront le paiement du montant total de la Commande par ce dernier.

2.3 Prix et TVA.

- Sauf accord contraire entre les Parties, les prix applicables au Contrat sont exprimés en Euros (EUR) qui sera la devise de facturation et de paiement. Les Prix établis dans l'Offre restent valides pendant une période d'un (1) mois. Les Prix s'entendent hors TVA. Si la TVA s'applique, elle figurera sur la facture, séparément, au taux applicable à la date de la facture.
- Les prix n'incluent aucune taxe, aucun droit de douane, aucune redevance et aucun autre droit que le Client doit payer en plus de ce qu'il doit verser pour les Produits.
- PRODWAYS est habilité à majorer le prix des Matériaux à livrer si des facteurs entrant dans la fixation dudit prix ont subi une augmentation. Lesdits facteurs sont entre autres : matières premières et accessoires, énergie, produits livrés à PRODWAYS par des tiers, rémunérations et salaires et autres redevances, frais de transport et prime d'assurance. PRODWAYS est tenu de notifier le Client par écrit de ces augmentations qui ne doivent pas dépasser les augmentations des facteurs entrant dans la fixation du prix, le Client dispose d'un délai de 14 jours à réception de la notification pour annuler la commande. Les présentes dispositions ne s'appliquent pas aux Matériaux fabriqués hors-série dont les Commandes correspondantes ne peuvent pas être annulées par le Client une fois reçues par PRODWAYS.

2.4 Modalités et paiement.

Les conditions et termes de paiement s'établissent comme suit :

- Pour les Matériaux et les Matériaux hors série : paiement complet dès Réception de la facture, immédiatement exigible, par virement bancaire (et avant l'expédition des Matériaux).

- Pour les Produits soumis à la Procédure de Réception (Article 3.2) :

- ▷ Un acompte correspondant à 50 % du montant total de la Commande devra être payé par le Client, et sera exigible dès Réception de la facture, par virement bancaire,
- ▷ 40 % devront être payés par le Client à compter de la notification que les Produits sont mis à disposition pour l'expédition (le paiement devra avoir lieu avant l'expédition), et cela dès Réception de la facture, par virement bancaire,
- ▷ Les 10 % restant seront immédiatement exigibles dès l'installation des Produits dans les locaux du Client ou au plus tard dans les 30 (trente) jours après l'expédition de la commande si l'installation n'a pas eu lieu.

Le non-respect de la date de paiement mentionnée sur la facture entraînera, automatiquement et sans notification, l'application de pénalités de retard dont le taux est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération la plus récente majorée de 10 points de pourcentage (Article L 441-6 alinéa 12 du Code du Commerce). PRODWAYS est également en droit d'obtenir de la part du Client, sans notification, une somme fixe de 40 € (quarante euros), en compensation des frais de recouvrement, conformément aux dispositions du Code de commerce français (Articles L441-3 et L441-6).

3 LIVRAISON

Tous les Produits et/ou pièces de ces derniers et/ou Matériaux (matériaux hors-série inclus) devant être livrés par PRODWAYS en vertu du Contrat doivent être entendus comme étant « **EXW** » ou « **Ex-Works** », dans les locaux de PRODWAYS désignés dans l'Offre, conformément aux INCOTERMS 2010 de la Chambre de commerce internationale. PRODWAYS n'est plus responsable des produits dès leur mise à disposition au transporteur initial. Les frais liés au chargement, au transport et à l'assurance sont à la charge du Client. Tout impôt, taxes, droits ou frais de douanes en application de la réglementation française ou de celle du pays du Client ou d'un pays de transit sont à la charge du Client. Cependant, l'expédition et l'assurance pourront faire l'objet d'un devis et seront facturées en supplément au Client.

PRODWAYS devra tout mettre en œuvre pour respecter le délai de livraison prévu. Les retards de livraison par rapport à la date prévue n'entraîneront aucune indemnité, réduction ou annulation des Commandes en cours.

3.1 Livraison et Procédure de Réception.

Le Client est chargé de vérifier les Produits et/ou les Matériaux dès leur arrivée. En cas de dommages ou de non-conformité quant à la livraison, le Client devra enregistrer ses réserves concernant la livraison et en informer immédiatement PRODWAYS par écrit et en communiquer au transporteur, dans les conditions et les délais prévus par la réglementation applicable au mode de transport, avec une copie à PRODWAYS.

Les Produits et/ou les Matériaux seront réputés être acceptés par le Client et le Client sera réputé avoir renoncé à toutes réclamations à l'égard de ces Produits et/ou Matériaux, à moins que PRODWAYS soit informée par écrit d'une réclamation dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de livraison du Produit et/ou Matériaux. Toutes réclamations concernant tous défauts visibles ou non-conformités quant à la Commande, au bordereau de livraison ou à la packing list des Produits et/ou Matériaux livrés, doivent être signalées par le Client à PRODWAYS, par écrit, dans les huit (8) jours à compter de la livraison de ces Produits. Le Client devra fournir des preuves pour attester tous défauts allégués. Le Client devra donner à PRODWAYS la possibilité d'examiner et de remédier à ces défauts. Le Client devra s'abstenir d'entreprendre toute action par lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers, à cette fin. Tous les retours de Produits et/ou Matériaux devront faire l'objet d'un accord formel entre PRODWAYS et le Client. Tous les Produits et/ou Matériaux retournés sans un tel accord seront tenus à la disposition du Client et aucun avoir ne sera émis. Les coûts et risques liés à de tels retours de Produits et/ou Matériaux seront à la charge du Client et payés par ce dernier.

(i) Conformité des Matériaux

Pour les Matériaux livrés en fabrication hors série, PRODWAYS se réserve le droit de livrer jusqu'à 10% de plus ou de moins que la quantité convenue. Tous les Matériaux vendus par PRODWAYS sont garantis pour être conformes aux caractéristiques techniques telles qu'acceptées par les parties. Dans le cas où le Client indique qu'un des Matériaux n'est pas en conformité par rapport aux caractéristiques, le Client devra remettre à PRODWAYS un échantillon de ces Matériaux en vue de les tester. Toute réclamation devra toujours être accompagnée de l'emballage d'origine. PRODWAYS a dix (10) jours ouvrés pour tester ces Matériaux. Si les Matériaux ne correspondant pas aux caractéristiques prévues, PRODWAYS remplacera les Matériaux ou acceptera le retour de ces Matériaux contre avoir ou remboursement.

L'appréciation du fait que les Matériaux livrés sont conformes ou non aux spécifications intervient uniquement sur la base d'une analyse d'échantillons et/ou de données administratives conservées par PRODWAYS et à partir de lots ou séries de produits ayant servis à la fabrication des Matériaux. En cas de désaccord entre les parties, PRODWAYS fournira des échantillons représentatifs dudit lot à un laboratoire indépendant afin de déterminer si le lot respecte les spécifications. Les résultats de cette analyse engagent es deux parties et les frais liés au recours du laboratoire incomberont à la partie incapable de justifier sa position. Toute réclamation éventuelle n'affecte pas les obligations de paiement du Client telles que définies dans l'article 2.4.

(ii) Etiquetage

Les Matériaux sont étiquetés conformément à la réglementation en vigueur dans les états membres de l'Union Européenne pour la manutention, le transport et l'utilisation des Matériaux et l'acceptation de la livraison implique de la part du Client la reconnaissance du respect de cette réglementation. Le Client s'engage à conserver l'étiquetage y compris pendant l'élimination du contenant.

(iii) Responsabilités du fait des Matériaux

Le Client doit utiliser les Matériaux conformément aux informations figurant dans les Fiches de Données Sécurité et sur l'étiquette des Matériaux. PRODWAYS ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des conséquences d'une utilisation fautive ou non conforme aux Fiches de Données Sécurité. Cette clause de responsabilités s'applique également à la manipulation, au stockage, au transport et à l'élimination des Matériaux vendus.

3.2 Produits soumis à la Procédure de Réception

Avant la prise en charge par le transporteur, les fonctionnalités du Produit seront validées par PRODWAYS.

À moins que cela n'en soit convenu autrement dans les Conditions Particulières, dès l'arrivée du Produit dans les locaux du Client, ce dernier devra en aviser PRODWAYS afin de convenir d'une date pour procéder à la Réception Définitive, qui devra avoir lieu dans es trente (30) jours suivant ladite notification. PRODWAYS devra procéder à l'installation du Produit dans les locaux du Client. Ladite mise en service du Produit dans les locaux du Client sera soumise à la signature d'un Procès-Verbal de Réception Définitive par es représentants des Parties. Dans le cas où un Client ne contacterait pas PRODWAYS d'ici la fin des quinze jours susmentionnés concernant l'installation du Produit, le Client sera réputé avoir accepté la Réception Définitive et devra payer immédiatement à PRODWAYS les 10 % restant du montant total de la Commande.

3.3 Réserve de titre. Il est expressément convenu que PRODWAYS conserve la propriété des Produits livrés (et de tous Services rendus), jusqu'au complet paiement intégral de leur prix par le Client, en principal et intérêts, la remise de traite ou tout autre titre créant une obligation de payer ne constituant pas un paiement. En cas de non paiement des sommes dues à la date d'échéance et à la demande de PRODWAYS, le Client doit retourner les Produits concernés à PRODWAYS et doit autoriser toute personne mandatée par PRODWAYS à pénétrer à tout moment dans les locaux pour reprendre possession des Produits concernés. Le titre du Produit sera transféré au Client dès lors que le paiement intégral du prix du Contrat aura été reçu par PRODWAYS pour tous les produits fournis (et tous les services rendus) à tout moment, par PRODWAYS, au Client. En cas de non-paiement à la date d'échéance et sur demande de PRODWAYS, le Client devra retourner à PRODWAYS tous les Produits impayés et autorisera les préposés ou agents de PRODWAYS à pénétrer dans les locaux du Client et à reprendre possession du Produit à tout moment.

3.4 Transfert de risques. Les risques liés aux Produits et/ou Matériaux devront être transférés au Client conformément à l'Incoterm 2010 EXW.

3.5 Produits de démonstration ou prêt. À l'exclusion expresse des Matériaux, les Produits fournis au Client par PRODWAYS, à des fins de démonstration et/ou en tant que prêt, sont et resteront la propriété de ce dernier, sauf stipulation contraire. Tous ces Produits et autres matériaux sont fournis à des fins de démonstrations et/ou en tant que prêt à des fins d'utilisation par le Client qui retournera ledit équipement, en bon état, à PRODWAYS, à tout moment, sur avis de ce dernier sans que le Client n'ait le droit de

